

# CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du  
Mardi 18 Septembre 2018

---

## SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES.....	3
III - INTERCOMMUNALITÉ : LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES.....	3
IV – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT).....	4
V – DISSOLUTION DU SYNDICAT DE L’AVENE.....	4
VI – GARANTIE D’EMPRUNT A L’OPH LOGIS CÉVENOLS POUR L’OPÉRATION D’ACQUISITION DE 12 LOGEMENTS COLLECTIFS “LES TERRASSES DE VALES I” .....	5
VII – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT MIXTE D’ELECTRIFICATION DU GARD (SMEG).....	6
VIII – PRISE EN CHARGE DES VOIES ET RESEAUX DIVERS (VRD) CONCERNANT LE LOTISSEMENT BATICOOP .....	6
IX – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ORGANISÉ PAR LES SYNDICATS HÉRAULT ÉNERGIES ET LE SMEG POUR L’ACHAT D’ÉLECTICITÉ .....	7
X – DOCUMENT UNIQUE ET PLAN D’ACTIONS.....	7
QUESTIONS DIVERSES.....	8

---

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 18 Septembre 2018 à 20H30.

**ETAIENT PRÉSENTS** : MM. ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David - BERNARD Philippe – DATO Élisabeth – FONTBONNE Céline - FRANCES Henri - GOGUILLON Nathalie - HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle – MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – NIEL Marie-Christine - PASINETTI Josette - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine - ROUX Philippe (arrivé à 20H50) - SIRVIN Jean – SORTAIS Virginie - TECCO Bernard - THIBONNIER Nathalie

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : MM. COULET Suzanne (Procuration à ROUX Philippe) – LASH Christian (Procuration à BENEZET Jean-Charles) – MONIER Rudy (Procuration à SORTAIS Virginie)

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : M. BENKEMOUN David

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et cite les procurations qui ont été données par des Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire souhaite à l'assemblée une bonne rentrée et propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Juillet 2018.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 12 Juillet 2018**

Aucune observation n'étant émise, le compte rendu de la séance du 12 Juillet 2018 est approuvé par 28 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 1 "Abstention" (William MALAVELLE était absent lors de ce Conseil).

---

## I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
<b>DEC 2018-015</b>	Choix du cabinet ARIMA pour une mission d'assistance et de conseil concernant le marché des assurances de la commune.	Montant de la prestation : 3 000,00 € HT (soit 3 600,00 € TTC)
<b>DEC 2018-016</b>	Choix du Cabinet SERGIE pour des prestations de suivi d'exécution du marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux (6 ans).	Montant annuel de la prestation : 3 380,00 € HT (soit 4 056,00 € TTC)

## II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### 1. Commission Sports et Loisirs du 17/07/2018 – Annexe – Doc N°1

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM. Monsieur le Maire indique que le sujet abordé lors de cette commission concernait la réfection du sol de la salle polyvalente.

### 2. Commission de la Communication du 03/09/ 2018) – Annexe – Doc N°2

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM. Monsieur le Maire énonce les différents points qui étaient à l'ordre du jour de cette commission.

### 3. Commission des Ressources Humaines du 10/09/2018 - Annexe – Doc N°3

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM. Monsieur le Maire indique que la commission était consacrée au rapport de la Médecine du Travail et au Document Unique, lequel sera abordé au point N°10 de l'ordre du jour de ce Conseil.

### 4. Commission des Affaires Communautaires du 12/09/2018 – Annexe – Doc N°4

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers ce jour, sur le portail CICM et déposé sur les tables.

Monsieur le Maire indique que les sujets abordés lors de cette commission seront développés au point suivant (Rapport de la CLET et transfert de compétence assainissement).

### 5. Commission des Travaux et de la Voirie du 12/09/2018- Annexe – Doc N°5

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM. Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la commission qui traitait d'une rétrocession de voirie et d'une demande de subvention pour des travaux d'éclairage public.

XXXXX Arrivée de Philippe ROUX à 20H50 XXXXX

## III - INTERCOMMUNALITÉ : LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire évoque le Comité des Maires qui s'est déroulé le 11 Septembre et qui a abordé les points suivants :

- ✓ Point étape sur l'évolution de la compétence Eau/Assainissement
- ✓ Le contingent incendie versé au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
- ✓ La fibre optique

#### IV – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Monsieur le Maire expose que les communes de l'Agglo doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la date de notification du rapport de la CLECT (Cf. **Annexe – Doc N°6**). A défaut de délibération, le rapport sera considéré comme approuvé.

Lors d'une prochaine séance de l'exercice 2018, le Conseil communautaire prendra acte des résultats du vote des Conseillers municipaux et votera le montant définitif de l'attribution de compensation de chaque commune pour 2018.

Monsieur le Maire précise qu'il est rappelé le contexte et les modalités liées au transfert au 01/01/2018, en ce qui concerne la culture et le sport (compétence facultative ou optionnelle) pour les 23 communes qui se sont rajoutées à l'Agglo.

Un dernier paragraphe concerne les communes qui étaient en compétences dites partagées et qui souhaiteraient repasser en compétence pleine ainsi que les manières de procéder.

Monsieur le Maire dit qu'il convient de se prononcer sur ce rapport reçu début juillet et il demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT).**

#### V – DISSOLUTION DU SYNDICAT DE L'AVÈNE

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Adduction d'Eau de l'Avène, par délibération de son comité syndical en date du 10 septembre 2018, a décidé de sa dissolution au 31 décembre 2019. Il rappelle que chaque commune doit se prononcer à ce sujet. Le syndicat aurait pu se maintenir jusqu'au 31/12/2021 car il est présent sur 2 EPCI : la Communauté d'Agglomération pour 19 communes et la Communauté de communes de Cèze Cévennes pour deux communes (Navacelles et Allègre les Fumades).

Il donne la parole à Henri FRANCES qui a assisté à la réunion du Comité Syndical.

Ce dernier évoque les propos de François GILLES, Président du Syndicat de l'Avène, lequel a fait un rapport concernant cette dissolution, en partant de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) modifiée au mois d'août 2018, qui prévoit le transfert obligatoire de la compétence vers les Communautés d'Agglomération avec la possibilité, pour certains syndicats, de la conserver.

François GILLES a indiqué que le choix du maintien aurait pu être décidé mais les élus ont hésité à aller sur cette voie car une révision des statuts aurait dû être réalisée avec toutes les difficultés que cela comporte.

Henri FRANCES ajoute qu'un débat très intéressant s'est déroulé entre les Maires présents qui ont, pour certains, souhaité le maintien mais qui ont tous reconnu le travail accompli par le Syndicat de l'Avène.

Avec 17 voix "Pour", 3 voix "Contre" et 7 "Abstentions", le Comité Syndical a décidé de solliciter la dissolution du Syndicat de l'Avène et de notifier la délibération aux communes membres.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, SE PRONONCE "Pour" la dissolution du Syndicat de l'Avène au 31 Décembre 2019.**

## **VI – GARANTIE D'EMPRUNT A L'OPH LOGIS CÉVENOLS POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION DE 12 LOGEMENTS COLLECTIFS "LES TERRASSES DE VALES I"**

Monsieur le Maire expose la situation : L'Office Public de L'habitat (OPH) Logis Cévenols procède actuellement à l'acquisition en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) de 12 logements collectifs « Les Terrasses de Valès I » sur la commune (Cf. Annexe – Doc N°7).

Pour le financement de cette opération, l'office sollicite la garantie de la commune pour le remboursement d'un prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations et dont le montant total s'élève à 1 236 670,00 € (Cf. Annexe – Doc N°8)

Cette garantie est demandée à hauteur de 50 %, la garantie pour le montant restant étant demandée auprès du Département du Gard.

Le programme du projet est présenté au vidéo projeteur.

David BENKEMOUN, Conseiller Délégué à l'Urbanisme, précise que ce sujet a été développé en Commission d'Urbanisme.

Le contrat de prêt est constitué de quatre lignes ayant les caractéristiques suivantes :

Lignes de prêt	Montant	Montant garanti par la commune 50 %	Durée du prêt (Amortissement)	Périodicité	Index
PLAI	293.849,00 €	146.924,50 €	40 ans	Annuelle	Livret A
PLAI FONCIER	118.500,00 €	59.250,00 €	50 ans	Annuelle	Livret A
PLUS	587.321,00 €	293.660,50 €	40 ans	Annuelle	Livret A
PLUS FONCIER	237.000,00 €	118.500,00 €	50 ans	Annuelle	Livret A
<b>TOTAL</b>	<b>1.236.670,00 €</b>	<b>618.335,00 €</b>			

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil municipal S'ENGAGE à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pendant toute sa durée, et AUTORISE le Maire, à l'unanimité, à signer la convention de garantie d'emprunt avec le représentant de Logis Cévenols OPH Alès Agglomération.**

## VII – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRIFICATION DU GARD (SMEG)

Monsieur le Maire fait part du projet de la commune d'améliorer une partie de l'éclairage public de l'Avenue du Général de Gaulle, au niveau du tronçon compris entre le carrefour Route de Montmoirac/Avenue de la République et le Carrefour avec l'impasse des Chrysalides. Cela permettrait aussi une économie d'énergie.

Le plan de financement de cette opération se présente comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de génie civil et achat de supports et de luminaires	35 020,00 €	Subvention du SMEG (30 %)	11 116,22 €
Étude technique et mission de maîtrise d'œuvre	2 034,08 €	Commune (Autofinancement) – 70 %	25 937,86 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 054,08 €</b>		<b>37 054,08 €</b>

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :**

- ✓ **d'entreprendre les travaux correspondant à l'opération et d'amélioration de l'éclairage public et d'inscrire au niveau du budget de l'exercice 2019 les crédits nécessaires à sa réalisation,**
- ✓ **et de solliciter auprès du Syndicat Mixte d'Électrification du Gard, une subvention d'investissement, au titre du programme d'éclairage public 2019, correspondant à 30 % du coût estimatif HT de l'opération, soit 11 116,22 €.**

## VIII – PRISE EN CHARGE DES VOIES ET RESEAUX DIVERS (VRD) CONCERNANT LE LOTISSEMENT BATICOOP

Monsieur le Maire expose que les riverains des voies constituant le lotissement Bâticoop (Rue de la Libération, Rue Paul Langevin, Place du Foiral) ont fait valoir leur souhait de faire prendre en charge par la commune l'ensemble des Voies et Réseaux Divers (VRD) bordant l'ensemble immobilier cadastré CK N°62. Cette parcelle unique appartient à la Société Coopérative de Construction de St Christol Lez Alès.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord de principe afin d'engager le processus de transfert dans le domaine public desdits VRD et d'autoriser le Maire à engager les dépenses nécessaires pour le recours à un géomètre-expert afin de procéder au découpage parcellaire qui s'impose. Dans un second temps, la commune procèdera au transfert effectif de propriété à l'occasion d'une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire demande au Conseil de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'engager le processus de transfert dans le domaine public des VRD du lotissement Bâticoop, et AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires pour le recours à un géomètre-expert afin de procéder au découpage parcellaire qui s'impose.**

## **IX – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ORGANISÉ PAR LES SYNDICATS HÉRAULT ÉNERGIES ET LE SMEG POUR L'ACHAT D'ÉLECTICITÉ**

Monsieur le Maire rappelle un courrier du 27 juin 2018, par lequel la commune s'est positionnée auprès du groupement d'achat constitué par le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard et le Syndicat Hérault Énergies, ce dernier en étant le coordonnateur, afin de faire valoir son intérêt pour les offres financièrement intéressantes qui pourraient être obtenues en matière d'approvisionnement en électricité.

Il appartient aujourd'hui aux communes intéressées de délibérer afin de faire acte d'adhésion auprès du groupement d'achat. Ne sont concernés que les points de livraison disposant d'un compteur supérieur à 36 KVA. Le seul compteur de cette puissance est celui de la Mairie/Maison Pour Tous qui fait l'objet actuellement d'un contrat d'approvisionnement avec Total Energie Gaz pour une période de 3 ans (1<sup>er</sup>/01/2018 au 31/12/2020).

Monsieur le Maire accepte que ce point de l'ordre du jour soit reporté au Conseil Municipal du mois d'octobre.

## **X – DOCUMENT UNIQUE ET PLAN D'ACTIONS**

Monsieur le Maire expose que le Document Unique ou document unique d'évaluation des risques professionnels, est un outil qui permet de transcrire les résultats de la démarche de prévention des risques professionnels pour les agents municipaux travaillant au sein des différentes structures de la collectivité. Le recensement a été effectué auprès des agents ainsi que des responsables de services, permettant d'identifier le niveau de risque et les actions à mettre en œuvre. Celui-ci doit être mis à jour périodiquement et lors de tout changement de situation. Il a été remis pour avis au CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) du Centre de Gestion de Nîmes, le 30/08/2018, et a reçu un avis favorable. Il a fait également l'objet d'un examen en commission des ressources humaines le 10/09/2018 (Cf. Annexe – Doc N°3).

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de valider le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le Plan d'action qui sera mis en œuvre et réévalué régulièrement.**

## QUESTIONS DIVERSES

### **1. Route de Montèze**

Il a été signalé, lors de la Commission de la Communication, l'existence d'un petit danger, sur la Route de Montèze à hauteur de la Crèche des Quinsous.

Monsieur le Maire indique que l'agent chargé de la communication est allé voir sur place. Apparemment il n'y aurait pas de danger particulier si les véhicules s'avancent correctement jusqu'au marquage au sol du stop.

### **2. Parc du Rouret**

Il est demandé quelle est l'origine d'une opération de débroussaillage qui a été qualifiée de déboisement près de la Maison de Maître au Parc du Rouret.

Henri FRANCES indique qu'il s'agit de travaux de débroussaillage, lesquels font partie des obligations réglementaires qui imposent de débroussailler à 50 m d'une habitation. Les arbres qui devaient être conservés ont été repérés avant cette opération.

### **3. Hameau de Cavalas**

Sont évoqués l'état actuel de propreté du Hameau de Cavalas et l'aire de jeux qui n'est toujours pas remplacée.

### **4. Les Jardins familiaux**

Questions au sujet de l'utilisation des parcelles mises à disposition auprès de l'association "Les Jardins Familiaux."

### **5. Ruisseau Central**

Il a été constaté que le Ruisseau Central est particulièrement encombré alors qu'il sert d'exutoire en cas de fortes pluies à plusieurs bassins de rétention.

Dans le cadre de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des inondations), les services de l'Agglo ont été sollicités pour le nettoyage des ruisseaux qui ont été listés. Une carte détaillée a été établie mais aucun calendrier n'est arrêté.

### **6. Prochain Conseil Municipal**

Monsieur le Maire annonce la date du prochain Conseil Municipal qui se déroulera le Mardi 16 Octobre à 20H30.

### **7. Commission Environnement Cadre de vie**

Monsieur le Maire fait part de prochaines réunions de cette commission "Environnement Cadre de Vie". L'une d'entre elles pourrait être consacrée à un débat au sujet des compteurs intelligents et leur éventuelle implantation sur la commune.

---

**La séance du Conseil Municipal est levée à 22H30.**

---